

## **Chapitre 2 :**

### **Manque de rigueur et carences de l'étude d'incidences.**

De graves lacunes et des sous-estimations flagrantes émaillent ce dossier. Elles sont parfois simplement choquantes. Bien souvent elles inquiètent du fait des risques qu'elles font courir aux riverains. Les problèmes que nous soulevons ci-dessous sont largement développés dans les chapitres qui leur sont consacrés. Nous les résumons ici afin de mettre en évidence le manque de rigueur de l'étude.

#### **Trous de phosphate**

**Comment les auteurs de l'étude d'incidences ont-ils pu ignorer les difficultés liées au sous-sol.** En à peine sept lignes, l'étude affirme à la page 9 qu'il n'y a aucun problème karstique et anthropique. Comment les auteurs de l'étude n'ont-ils pas su ou pas voulu savoir que le sous-sol du site envisagé ressemble à un véritable gruyère. La région a en effet connu une importante activité d'extraction artisanale de phosphate de chaux. Ces extractions ont laissé de très nombreuses galeries sous nos pieds. L'instabilité qui en résulte provoque régulièrement, sur le site et à proximité, des effondrements spectaculaires de terrain avec l'apparition subite de trous de dilution. Nous développons longuement cette problématique au chapitre 3.

Une telle lacune dans le dossier est ahurissante. Elle pose question sur le professionnalisme de l'étude. Pire, par ce manque de prévoyance, l'étude est susceptible de mettre en danger la vie des riverains aux alentours vu les risques d'affaissements de terrain et d'effondrements des éoliennes.

#### **Risques liés à la zone d'entraînement militaire HTA08**

L'étude d'incidence le reconnaît très explicitement « *le parc éolien s'inscrit dans une zone de haut danger. Il s'agit d'une zone d'entraînement de l'armée belge pour des vols de l'armée à basse altitude, principalement d'hélicoptères.* »

Le ministère de la Défense refuse en principe l'implantation d'éoliennes sur une zone dite HTA08, à l'exception d'une bande de 300 mètres longeant l'autoroute éclairée la nuit.

Or surprise, les éoliennes 5 et 6 sont installées à respectivement 490 mètres et 380 mètres de l'autoroute, soit des écarts de normes de 63% et 26% ! On ne peut pas prétendre qu'ils ne sont pas significatifs.

L'auteur de l'étude tente de justifier ces écarts importants par le fait qu'il n'y a pas moyen de faire autrement et s'efforce de minimiser le risque.

En outre, il apparaît que l'avis du Ministère de la Défense n'a pas encore été reçu. Faut-il en déduire que l'expert le considère comme sans importance puisqu'il se permet de finaliser son dossier sans attendre ?

Voilà une attitude bien téméraire et hasardeuse de la part d'un expert ! Les éoliennes 5 et 6 n'ont tout simplement pas leur place sur le site ! C'est la sécurité des riverains qui est en jeu !

### **Sécurité de l'espace aérien civil. Avis négatif de Belgocontrol**

En date du 30/9/2008, Belgocontrol a clairement rendu un avis négatif sur le projet au motif que les éoliennes se trouvent dans un « Radar Vectoring Aera » de la TMA de Liège et qu'elles provoqueraient des « clutters » sur le radar de Bertem et de Liège et que de plus elles engendreraient des images fantômes sur ces radars.

L'étude minimise cet avis négatif de Belgocontrol et essaie insidieusement de mettre un doute la qualité de cet avis en expliquant que les divers facteurs techniques sont très difficiles à quantifier. C'est bien la première fois que nous voyons un expert scientifique s'appuyer sur le doute pour justifier l'acceptation d'un risque !

Cette question est pourtant capitale puisqu'elle met en jeu la sécurité de l'aéroport de Bierset. A elle seule cette contrainte devrait entraîner le retrait du projet. Alors pourquoi les promoteurs s'acharnent-ils et pourquoi l'auteur de l'étude d'incidences est-il si tolérant ?

Ne savent-ils pas que le Ministre de l'Environnement a refusé à la SPE un projet de parc éolien pour ce seul motif ?

### **Non disponibilité des informations sur les engins**

Il est tout à fait étonnant qu'à ce stade du projet, les promoteurs ne soient pas en mesure de nous dire quel type d'éoliennes ils vont installer ! L'auteur de l'étude d'incidence fait référence à quatre machines possibles sans être sûr néanmoins que le choix s'arrêtera sur l'une de celles-ci !

On y lit que les éoliennes auront une puissance de 2 MW à 2,5 MW. Entre ces deux chiffres, la différence est de 25 % ! Pour l'auteur, aucun problème ! Comme si rouler à 150 km/h sur l'autoroute ne présentait pas plus de risques qu'à 120 km/h !

A la page 170 de l'étude, nous lisons que « les fabricants des éoliennes GE et Nordex ne disposent pas encore d'une courbe d'émission acoustique mesurée et certifiée. » L'auteur de l'étude d'incidences aurait-il fait son travail avec une boule de cristal qui lui aurait permis de tirer des conclusions positives ?

L'auteur se justifie en expliquant que ce flou permettra de bénéficier le moment venu de la technologie la plus avancée au bénéfice des riverains.

Ne pourrait-on pas penser au contraire que, le moment venu, le promoteur fasse porter son choix, pour des raisons budgétaires, sur le modèle le moins coûteux qui pourrait aussi être le moins sûr et le plus bruyant pour les riverains ?

### **Immobilier**

L'expert n'a tout simplement pas étudié la question !

Il n'a pas réalisé d'analyse sérieuse et approfondie sur la probabilité de moins-value des immeubles situés aux alentours. Ses commentaires ne relèvent pas d'une approche rigoureuse. Ils ne se basent sur aucune donnée précise.

Il évacue le problème en moins d'une page (sur les 200 que comporte l'étude !). Il tente pitoyablement de minimiser les moins-values que subiront les maisons aux alentours. A court d'arguments, il termine par un commentaire surprenant. « *Concernant les habitations localisées à proximité directe du site, il est très difficile de statuer sur leur évolution future, qui tend à être plus affectée par d'autres critères de valorisation ou de dévalorisation (taille du bâtissable, taille du jardin, qualité de l'ensoleillement, proximité des infrastructures de transport...)* »

La perte de valeur de nos maisons serait donc plus influencée par la taille de nos jardins que par la présence d'un parc éolien !

L'auteur est passé maître dans l'art de justifier n'importe quoi avec un commentaire alambiqué et sans appel.

Nous aurions souhaité une analyse fouillée et objective. L'enjeu est trop important pour que cet aspect soit négligé à ce point.